

## **Notice d'information des personnes et agents du PANC accédant à la zone de sûreté du Grand Quai**

En tant que gestionnaire d'installations portuaires, le Port autonome de la Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup> (représenté par son directeur) est tenu de prendre certaines mesures en matière de sûreté portuaire. L'accès à certaines zones portuaires est donc réglementé via la délivrance de badges et placé sous système de vidéosurveillance.

Dans ce cadre, le PANC est amené à recueillir et à conserver des informations vous concernant.

Attention : Les images enregistrées par le dispositif de vidéoprotection ne sont pas utilisées à des fins de surveillance du personnel du PANC ni de contrôle des horaires.

Le responsable du fichier ainsi créé est le chef de service de la police portuaire, Monsieur Jean-Pierre MENGIN.

### **Quelles sont les catégories de données traitées ?**

- Identité : nom, prénom, coordonnées professionnelles, photographie, copie de pièce d'identité ;
- Badge : numéro du badge, date de validité ;
- Date et heures d'entrée et de sortie.

### **Quelles sont les catégories de personnes concernées ?**

- Agents et stagiaires du PANC ;
- Prestataires de service et agents des entreprises autorisées à exercer une activité sur le port ;
- Visiteurs.

**La tenue de ce fichier est obligatoire**, le traitement des données collectées étant nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le PANC (gérer le contrôle d'accès, les mouvements et le départ de ses visiteurs et agents sur certaines zones portuaires) et à l'exécution des missions de sûreté qui lui sont confiées.

La base légale de ce fichier repose, notamment, sur l'article 5 de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel.

### **Quelles sont les sources des données collectées ?**

- Personne concernée ;
- Hiérarchie de l'agent ou du stagiaire ;
- Gestionnaire des ressources humaines et sa hiérarchie.

---

<sup>1</sup> PANC

**Quelles sont les finalités des données collectées ?**

- Organisation des arrivées et départs des agents du PANC et des personnes détentrices d'un badge d'accès ;
- Edition et restitution de badges d'accès aux zones portuaires ;
- Gestion des mouvements de personnels et visiteurs sur le site ;
- Gestion de l'accueil des agents et visiteurs.

**Quels sont les destinataires des données collectées ?**

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données, la/le :

- Personne concernée ;
- Personnel habilité du PANC ;
- Personnel habilité du prestataire de service en charge de la vidéosurveillance.

Les images peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité du PANC (à préciser, par exemple le personnel en charge de la sécurité ou des ressources humaines) et par les forces de l'ordre. Les personnels de la société en charge de la maintenance du matériel peuvent également accéder aux images, à cette seule fin.

**Quelle est la durée de conservation des données collectées ?**

Le PANC prend toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les données enregistrées dans ce dispositif d'accès sont conservées pendant 30 (trente) jours.

Les images enregistrées par le système de vidéoprotection sont conservées pendant 30 (trente) jours.

En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens, les images de vidéosurveillance peuvent néanmoins être extraites du dispositif. Elles sont alors conservées sur un autre support le temps du règlement des procédures liées à cet incident et accessibles aux seules personnes habilitées dans ce cadre.

**Quels sont les droits des personnes concernées et comment les exercer ?**

En tant que personne concernée, vous pouvez accéder aux informations figurant dans votre dossier. Vous disposez, par ailleurs, sous certaines conditions, d'un droit de rectification, d'effacement de ces informations, ou du droit de vous opposer ou de limiter leur utilisation (<https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>).

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser directement au responsable du fichier, Monsieur Jean-Pierre MENGIN en le contactant au 25.50.10 ou en écrivant à l'adresse suivante : [policeportuaire@noumeaport.nc](mailto:policeportuaire@noumeaport.nc).

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).